

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3544

présenté par

M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Fégné, Mme Jourdan, M. Roussel, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	800 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	800 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à accroître les financements dédiés au renouvellement et à la modernisation du réseau pour compenser le gel des recettes des péages de SNCF Réseau.

Un gestionnaire d'infrastructure qui reçoit peu de subventions publiques va mécaniquement augmenter les péages pour parvenir à équilibrer ses comptes. Pourtant, le montant des péages français pour les trains voyageurs est déjà parmi les plus élevés d'Europe, une conséquence du sous-subventionnement. Dès lors, engager un choc d'offre sans investir dans la rénovation du réseau est illusoire. Or, le contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État repose sur l'hypothèse d'une augmentation significative des recettes issues des péages entre 2021 et 2030. A court terme, il est nécessaire de commencer dès 2025 la montée en charge pour atteindre notre engagement d'augmenter les moyens de renouvellement et de modernisation du réseau de 2Md€ par an en 2027.

Cette augmentation ne peut être financée par SNCF Voyageurs, qui doit investir dans l'objectif d'augmenter son offre. Ainsi, la hausse sera progressive, soit 500M€ en 2025, montant que nous proposerons de doubler chaque année pour atteindre 2Md€ en 2027. En outre, le nouveau Contrat de performance qui doit être signé entre l'État et SNCF réseau (prévu pour l'automne 2024) devra revenir sur la hausse des recettes de péage prévue, qui constitue un frein majeur à la nécessaire

augmentation significative de l'offre ferroviaire. Dans un premier temps, la hausse pour 2025 ne sera pas effectuée (soit un manque à gagner de 300M€ en 2025). Dans un second temps, il conviendra de revenir au niveau de 2019.

Afin de respecter les contraintes de recevabilité financière, le présent amendement propose donc :

- de majorer de 800 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 41« Ferroviaire » du programme n° 203 « Infrastructures et services de transports » ;
- de réduire en conséquence de 800 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 09 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués au programme 345. Ainsi, le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.